



**Conférence des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr. générale
3 août 2011
Français
Original: anglais

Conseil du commerce et du développement

**Commission de l'investissement, des entreprises
et du développement**

Groupe de travail intergouvernemental d'experts
des normes internationales de comptabilité et de publication

Vingt-huitième session

Genève, 12-14 octobre 2011

Point 3 de l'ordre du jour provisoire

**Cadre pour le renforcement des capacités concernant la publication
d'informations de qualité par les entreprises**

**Enjeux et problèmes: Questionnaire et méthode d'évaluation
concernant la publication d'informations de qualité
par les entreprises**

Note du secrétariat de la CNUCED

Résumé

Le Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication (ISAR) de la CNUCED œuvre depuis deux ans à l'élaboration d'un outil de référence pour le renforcement des capacités concernant la publication d'informations de qualité par les entreprises. Cet outil est constitué de deux parties principales: a) un cadre pour le renforcement des capacités, et b) un questionnaire d'évaluation des capacités.

Le cadre pour le renforcement des capacités est présenté dans les documents TD/B/C.II/ISAR/56 et Add.1. Il a été examiné à la vingt-septième session de l'ISAR, qui l'a jugé utile aux besoins de renforcement des capacités des États membres. La méthode d'évaluation est exposée dans le document TD/B/C.II/ISAR/59. Une partie essentielle de cette méthode est un questionnaire consistant en des questions détaillées sur les éléments qu'un pays doit avoir mis en place pour permettre la publication d'informations de qualité par les entreprises conformément aux normes et aux bonnes pratiques internationales.

La présente note indique les principaux problèmes recensés pendant la mise au point de la méthode d'évaluation lors du processus préparatoire de la vingt-huitième session de l'ISAR. Elle est structurée en fonction des piliers principaux du cadre pour le renforcement des capacités: le cadre juridique et réglementaire, le cadre institutionnel, le renforcement des capacités humaines, et le processus de renforcement des capacités. Ces questions seront étudiées plus avant au cours de la session, de manière à finaliser l'outil d'évaluation que les États membres utiliseront pour recenser les lacunes et les priorités, et pour mesurer et évaluer leurs progrès en matière de renforcement des capacités pour la publication d'informations de qualité par les entreprises.

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Introduction et généralités	4
II. Problèmes recensés et questions transversales	5
III. Pilier A: Cadre juridique et réglementaire.....	8
IV. Pilier B: Cadre institutionnel.....	9
V. Pilier C: Renforcement des capacités humaines.....	9
VI. Pilier D: Le processus de renforcement des capacités.....	10
VII. Conclusions.....	10

I. Introduction et généralités

1. Une solide infrastructure de publication d'informations par les entreprises est déterminante pour améliorer la transparence, assurer la confiance des investisseurs, faciliter la mobilisation des ressources financières intérieures et internationales, et promouvoir la stabilité financière. Un certain nombre de normes et de codes internationaux sur la publication d'informations par les entreprises ont été élaborés depuis dix ans. L'accélération de la mondialisation et de l'intégration économique internationale a été une incitation puissante à l'application de ces normes et de ces codes partout dans le monde. L'adoption et l'application effectives de ces instruments n'en continuent pas moins de poser des difficultés à bien des pays. Bon nombre de pays en développement, notamment les moins avancés d'entre eux, ne disposent pas des éléments d'infrastructure essentiels dans le domaine de la publication d'informations par les entreprises, et ne sont pas en mesure de répondre aux besoins en information financière et non financière des utilisateurs de rapports d'entreprises publiques et privées. Une conception cohérente du renforcement des capacités dans ce domaine est nécessaire compte tenu de ces difficultés.

2. En réponse aux besoins de renforcement des capacités des États membres, l'ISAR a débattu à sa vingt-septième session des principaux éléments d'un cadre pour le renforcement des capacités concernant la publication d'informations de qualité par les entreprises (voir TD/B/C.II/ISAR/56 et Add.1). Ce débat a témoigné des efforts accomplis au lendemain de la crise financière – au niveau mondial et par les États membres – en vue de renforcer l'architecture financière internationale et d'améliorer la qualité de l'information publiée par les entreprises, en s'appuyant sur la convergence avec un ensemble commun de normes de publication internationales. Il a également souligné la nécessité de mettre au point des outils afin de mesurer et d'évaluer les progrès et de déterminer les priorités dans le processus de renforcement des capacités. En application des conclusions concertées de la vingt-septième session de l'ISAR, le secrétariat de la CNUCED a commencé d'élaborer un tel outil.

3. L'outil en question a pour finalité première d'aider les décideurs à repérer les lacunes et les priorités ainsi qu'à mesurer et évaluer les progrès accomplis en matière de renforcement des capacités pour la publication d'informations de qualité par les entreprises. Le cas échéant, il pourrait aussi aider à déterminer les besoins d'assistance technique des pays et à mesurer l'effet de cette assistance dans la durée.

4. L'outil consiste en une méthode d'évaluation et le questionnaire correspondant, qui sont consignés et expliqués à part dans le document TD/B/C.II/ISAR/59. La présente note doit être lue en parallèle avec le document TD/B/C.II/ISAR/59.

5. Pour mettre au point la méthode d'évaluation, la CNUCED a sollicité des compétences et des avis au sein du réseau de l'ISAR, notamment lors de la réunion du Groupe consultatif sur le renforcement des capacités tenue à Genève en janvier 2011; et lors du Forum sur l'éducation comptable tenu en mars 2011, qui a été organisé conjointement par la CNUCED et le Conseil des normes internationales de la formation comptable. Dans le cadre du processus de mise au point de la méthode, la CNUCED a organisé des tables rondes nationales avec le soutien de l'Association of Certified Chartered Accountants du Royaume-Uni. Ces réunions ont eu lieu dans les pays suivants: Brésil – organisme hôte: Conseil fédéral de la profession comptable; Croatie – organisme hôte: Ministère des finances; Afrique du Sud – organisme hôte: Institut sud-africain des comptables agréés; Viet Nam – organisme hôte: Ministère des finances; avec la participation d'intervenants de haut niveau, notamment des représentants des autorités réglementaires et normatives, des auteurs et des utilisateurs de rapports, des collaborateurs d'universités et d'établissements de formation, et d'autres acteurs compétents dans le

domaine de la comptabilité et de la publication. Des contributions supplémentaires ont été reçues du Mexique.

6. Les principaux objectifs des tables rondes étaient de vérifier l'utilité et la validité des questions posées dans le questionnaire, de vérifier la faisabilité et l'utilité de la méthode d'évaluation, et de recenser les aspects susceptibles d'être améliorés du point de vue du fond, de la clarté et de l'objectivité. Les tables rondes ont aussi contribué à mieux faire prendre conscience des enjeux du renforcement des capacités en matière de comptabilité. Elles ont fait ressortir également l'utilité de la méthode et du processus de discussion en tant que tel, en réunissant des acteurs clefs et en débattant d'un plan d'action pour le renforcement des capacités.

7. Le questionnaire a aussi bénéficié de l'apport du projet d'indice de développement de la comptabilité, réalisé par l'Agency for International Development des États-Unis dans le cadre de son projet d'évaluation des normes internationales de transparence et de comptabilité (BISTA), et des Déclarations des obligations des membres établies par le Programme de conformité de la Fédération internationale des experts comptables.

8. Il convient de signaler que le questionnaire sera constamment actualisé et amélioré, et que des modifications pourront donc être apportées en fonction des nouvelles normes publiées et de l'actualité.

9. La présente note examine les enjeux et les questions liés à la méthode d'évaluation, et présente le questionnaire, et les éléments d'appréciation concernant la publication d'informations de qualité.

II. Problèmes recensés et questions transversales

10. Tout au long de la mise au point de la méthode, un certain nombre de problèmes et de questions transversales ont été recensés et débattus. Les points ci-après ont été soulevés au cours de la plupart des débats.

11. Outil d'orientation pour les politiques, le questionnaire d'évaluation est censé pouvoir être utilisé par tous les États membres, afin que les lacunes soient recensées et que les priorités pour le renforcement des capacités soient déterminées de façon comparable. À ce titre, la conception d'un outil qui puisse servir à tout pays a constitué la principale difficulté, étant donné la multiplicité des infrastructures et systèmes de publication d'informations par les entreprises qui existent dans les différents pays. Le questionnaire offre à cet égard une perspective générale sur les éléments et les aspects qui doivent être réunis pour une information de qualité, afin de permettre l'analyse comparative au niveau international. Il n'a pas vocation à rendre compte de problématiques spécifiquement nationales – si tant est que cela soit possible. La méthode proposée permet néanmoins aux acteurs à l'échelon national d'adapter le questionnaire de façon à signaler les besoins et les aspects qui sont propres au pays concerné.

12. Pour favoriser une interprétation cohérente des réponses, les formulations subjectives sont évitées autant que possible dans le questionnaire. Dans le contexte des institutions, où des tournures subjectives (du type «comme il convient») ont été nécessaires, des questions supplémentaires sont prévues pour définir les termes et en préciser le sens. Un glossaire des définitions établies par les organismes internationaux compétents figure également dans le questionnaire à cet effet.

13. Une autre difficulté a consisté à définir la portée du questionnaire et a décidé s'il devait suivre une optique globale et évaluer tous les domaines liés à la publication au niveau national, ou opter pour une démarche plus spécifique et se limiter à certains domaines. En matière de publication d'informations, certains domaines sont plus récents,

ne sont pas complètement développés, ou n'ont été adoptés que dans certaines parties du monde – comme c'est le cas des normes relatives à la publication d'informations sur l'environnement, les questions sociales et la gouvernance d'entreprise, et des normes d'information financière pour le secteur public. Compte tenu des observations et des débats du Groupe consultatif sur le renforcement des capacités, le secrétariat de la CNUCED a fait figurer dans le questionnaire tous les domaines où des données financières et autres que financières peuvent être publiées. Le but était d'obtenir une vue d'ensemble qui rende compte des bonnes pratiques suivies dans le monde entier, dont les pays puissent s'inspirer pour sélectionner les domaines qu'ils estiment prioritaires dans le contexte de leurs stratégies nationales.

14. Le rôle des entités du secteur public a été souligné au cours des débats, et la CNUCED a été invitée à étoffer la partie du questionnaire évaluant les besoins en capacités, afin d'améliorer la publication d'informations par ces entités. La version du questionnaire tient compte de ces observations. Les questions concernant les entités du secteur public se limitent toutefois pour le moment à l'adoption des Normes comptables internationales pour le secteur public (normes IPSAS), élaborées par l'IFAC, et des normes de vérification publiées par l'Organisation internationale des institutions supérieures de contrôle des finances publiques. D'autres questions liées au renforcement des capacités en vue de la publication d'informations de qualité par les entités du secteur public devront faire l'objet de travaux supplémentaires afin d'établir des pratiques et des critères internationaux de référence concernant l'application des normes IPSAS, le suivi, le contrôle de qualité et d'autres aspects du renforcement des capacités dans ce domaine important d'une façon qui soit compatible avec le cadre utilisé pour la publication d'informations par les entreprises.

15. Un autre problème a été de déterminer quelles normes serviraient de référence dans le processus d'évaluation. Les principales normes de référence ont été choisies en fonction du domaine considéré, et le questionnaire renvoie à un certain nombre de normes internationales et de critères largement admis pour la publication d'informations financières et non financières. Il a aussi été proposé d'utiliser certains codes et principes directeurs à l'échelle régionale et nationale. On a cependant estimé que, à l'échelon mondial, aux fins d'harmonisation internationale, des normes internationales existantes seraient plus indiquées, sauf si certaines règles nationales, appliquées par tel ou tel pays à ses marchés financiers, présentent un intérêt tel qu'il est utile de les désigner parmi les bonnes pratiques auxquelles les pays peuvent envisager de recourir dans leur processus de renforcement des capacités.

16. Outre l'approche dans laquelle les problèmes de mise en œuvre sont traités par des questions concernant l'application et le suivi, d'aucuns ont fait valoir la nécessité d'établir une distinction claire dans les questions entre les indicateurs liés à l'adoption de normes et de codes et les activités consacrées à la mise en œuvre. À cet égard, on a fait observer qu'il serait difficile de mesurer objectivement le degré de mise en œuvre, autrement que par des enquêtes ou d'autres études que devraient effectuer les sondés, ce qui pourrait finir par coûter cher et prendre du temps. Un problème connexe a été abordé, concernant la façon de rendre compte du caractère transitoire des systèmes comptables de certains pays, ainsi que des efforts actuels d'application des normes internationales par certains pays qui n'ont pas encore produit de résultats tangibles mais qui pourraient aboutir à un horizon plus ou moins proche. Il a été rappelé à cet égard que l'objectif du processus était d'évaluer les progrès sur une certaine période. Ces progrès apparaîtront nécessairement lorsque l'évaluation sera menée de façon régulière.

17. La méthode statistique emploie une formule statistique claire et simple, de manière à faciliter la tâche de l'utilisateur, à éviter les incohérences et à obtenir une évaluation juste des progrès relatifs des pays dans leurs efforts pour acquérir des capacités en matière de publication d'informations par les entreprises. Afin que le questionnaire soit le plus objectif

possible, et puisse offrir un cadre commun au niveau mondial, les questions utilisées sont de type binaire (oui/non) et reposent sur les faits observables concernant les capacités dont dispose le pays sondé dans le domaine de la publication d'informations par les entreprises. Il n'a pas été utilisé de questions ouvertes, car celles-ci risquaient d'introduire une part de subjectivité dans les résultats, et de diminuer l'intérêt de l'outil pour ce qui est de fournir des données comparatives sur les progrès accomplis au fil du temps. Le questionnaire comporte également une colonne pour les notes explicatives et les observations, ce qui permet de situer les questions binaires dans le bon contexte. Il convient de noter que l'évaluation quantitative finale («résultats») obtenue à l'issue du questionnaire a pour seul but d'indiquer aux pays l'évolution de leurs progrès dans le temps en matière de renforcement des capacités pour chaque pilier, et de signaler les domaines à approfondir. C'est pourquoi la formule statistique et la structure du questionnaire sont conçues de manière à faire toujours apparaître une évaluation supérieure lorsque les capacités existantes en matière de publication d'informations par les entreprises sont comparativement plus élevées.

18. Un autre aspect dont il a été question est celui de la pondération des piliers. La méthode d'évaluation accorde une pondération égale aux piliers A, B et C. On a estimé que dans la mesure où le nombre de questions et de listes de contrôle varie selon chaque pilier, il n'était peut-être pas judicieux d'accorder la même valeur (pondération) à chacun, car cela risquerait de fausser l'évaluation. D'aucuns ont estimé que certaines questions étaient plus pertinentes que d'autres et devaient donc avoir une plus grande incidence sur les résultats. Il a été rappelé toutefois que les différents pays, et les différents acteurs de chaque pays peuvent avoir des avis très différents sur ce qui importe davantage et sur la pondération des questions. C'est un problème fréquent dans le contexte des normes internationales. S'il est difficile en pratique d'amener l'ensemble des acteurs à s'entendre sur un système à pondération variable approprié, un système à pondération égale permet d'atteindre le but recherché – mettre en évidence les progrès dans le temps – sans la complexité inhérente à un système à pondération variable. Comme indiqué précédemment, il convient de s'en tenir à une méthode d'évaluation aussi simple que possible afin que l'outil soit compréhensible et facile d'accès. Il a été noté, par exemple, que la méthode d'évaluation du programme «Dépenses publiques et responsabilité financière» (PEFA) avait adopté un point de vue analogue, là encore pour des raisons pratiques de pondération dans une évaluation au niveau international.

19. Par ailleurs, il a été débattu des moyens de garantir une appréciation juste lorsque des sondés multiples répondent à une certaine partie du questionnaire. Une solution pourrait consister à inviter toutes les entités susceptibles de répondre à remplir le questionnaire et à établir ensuite la moyenne des points correspondant aux réponses. Une autre solution serait que le pays décide quelle institution est la plus compétente, en prenant en considération différents facteurs. À titre d'exemple, un organisme de la profession comptable peut tenir compte d'aspects comme le nombre d'adhérents, la qualité de membre de l'IFAC, l'appartenance à des associations régionales et les programmes de certification.

20. Un aspect très important qui a été débattu concerne la nécessité de faire en sorte qu'un grand nombre d'experts réponde au questionnaire lorsque l'évaluation aura effectivement lieu. Le questionnaire portant sur de nombreux domaines de compétence, des réponses d'acteurs très divers seront nécessaires pour que celui-ci soit correctement renseigné. L'une des principales préoccupations a donc été la nécessité d'une description du profil des sondés.

21. Le questionnaire se fonde sur le cadre pour le renforcement des capacités et s'appuie sur quatre piliers interdépendants:

Pilier A: Cadre juridique et réglementaire;

Pilier B: Cadre institutionnel;

Pilier C: Renforcement des capacités humaines;

Pilier D: Processus de renforcement des capacités.

III. Pilier A: Cadre juridique et réglementaire

22. Le pilier A sur le cadre juridique et réglementaire comporte les neuf indicateurs ci-après:

- a) A.1 – Information financière et publication des informations financières;
- b) A.2 – Secteur public: Information financière, publication des informations financières et vérification des comptes;
- c) A.3 – Vérification des comptes;
- d) A.4 – Publication d'informations sur l'environnement, les questions sociales et la gouvernance d'entreprise;
- e) A.5 – Mesures d'application, suivi de la mise en œuvre, et respect des règles de publication d'informations par les entreprises;
- f) A.6 – Agrément des commissaires aux comptes;
- g) A.7 – Gouvernance d'entreprise;
- h) A.8 – Déontologie; et
- i) A.9 – Enquêtes, discipline et recours.

23. Compte tenu des bonnes pratiques existantes, le questionnaire distingue différents types d'entités (par exemple, sociétés cotées et non cotées en bourse, petites et moyennes entreprises (PME), entités ayant une présence publique, etc.) auxquelles le cadre juridique et réglementaire est applicable. À titre d'exemple, les règles s'appliquant aux sociétés cotées sont généralement plus strictes que celles concernant les sociétés non cotées. Cette distinction a été reprise dans le questionnaire afin de pouvoir évaluer plus précisément la façon dont le régime de publication d'informations par les entreprises s'applique dans un pays selon le type d'entité. Le questionnaire a été conçu en tenant compte des différentes stratégies que les pays ont adoptées en vue d'appliquer les Normes internationales d'information financière (normes IFRS). Ainsi, dans certains pays, l'obligation de conformité totale aux normes IFRS ne s'applique qu'aux sociétés cotées, tandis que les autres entités sont soumises à une autre série de normes mais sont parfois autorisées à employer les normes IFRS complètes lorsqu'elles le souhaitent. Certains pays n'appliquent les normes IFRS qu'aux états financiers consolidés; d'autres les appliquent également aux comptes annuels individuels. Dans certains pays, les normes IFRS ne sont pas obligatoires pour les sociétés cotées, mais leur utilisation par d'autres entités est autorisée. La question de la pertinence de ces normes, notamment pour les PME, a été soulevée, en fonction du niveau de développement économique relatif des pays; la question s'est posée également en ce qui concerne les Normes internationales d'audit (normes ISA). Le questionnaire est conçu pour couvrir de nombreux scénarios, de façon à permettre une évaluation juste en ce qui concerne le degré d'harmonisation dans l'application des règles internationales concernant la publication d'informations de qualité par les entreprises.

24. On trouve dans le questionnaire la notion d'«entités ayant une présence publique», de façon à pouvoir enquêter non seulement sur la situation nationale s'agissant des sociétés cotées, mais aussi sur la situation concernant d'autres entités jouant un rôle public important comme les banques et les compagnies d'assurances, ainsi que des entités qui

présentent un intérêt national majeur en raison de la nature de leur activité, de leur poids dans l'économie, de leur taille ou de leur nombre de salariés. Le questionnaire propose une définition de la notion d'«entités ayant une présence publique» dans la mesure où certains pays ne disposent pas d'une définition au niveau national.

25. Quand le questionnaire renvoie à une norme particulière, c'est de la version la plus récente de la norme qu'il s'agit. D'aucuns ont fait valoir que l'on rendrait l'outil plus clair en mentionnant la version précise de chaque norme. Néanmoins, le questionnaire doit servir à plusieurs évaluations afin de mesurer les progrès dans le temps; il faudrait ainsi modifier les questions chaque fois qu'une norme est publiée. Le groupe de sondés devant être composé de spécialistes de tous les domaines visés par le questionnaire, il est raisonnable de penser que ces derniers sauront quelle version des normes utiliser dans leur domaine de compétence.

IV. Pilier B: Cadre institutionnel

26. Le pilier B consiste dans les quatre indicateurs suivants:

- a) B.1 – Responsabilités institutionnelles;
- b) B.2 – Coordination;
- c) B.3 – Financement;
- d) B.4 – Organismes comptables professionnels.

27. En raison de la multiplicité des cadres institutionnels qui existent dans tous les pays du monde, il a été décidé d'éviter de se référer expressément à des institutions précises dans le questionnaire. Les questions ont plutôt mis l'accent sur l'existence de fonctions/activités de base indispensables tout au long de la chaîne d'information pour permettre la publication d'informations de qualité par les entreprises, et sur l'attribution claire des responsabilités connexes.

28. Le questionnaire contient une définition de la notion d'«indépendance» appliquée aux institutions, qui signifie dans ce contexte l'aptitude des institutions à rester objectives et à remplir leur rôle sans être tenues de respecter une certaine orientation ni de favoriser tel ou tel acteur. Une manière possible de mesurer l'indépendance pourrait être d'examiner les sources de financement de l'institution et les éventuels conflits d'intérêts de la part des personnes morales ou privées qui assurent le financement.

V. Pilier C: Renforcement des capacités humaines

29. Le pilier C comprend les huit indicateurs ci-après:

- a) C.1 – Évaluation générale;
- b) C.2 – Enseignement et formation professionnels;
- c) C.3 – Compétences professionnelles;
- d) C.4 – Évaluation des capacités et des compétences en matière de comptabilité;
- e) C.5 – Exigences concernant l'expérience pratique;
- f) C.6 – Formation professionnelle continue;
- g) C.7 – Formation spécialisée; et

h) C.8 – Prescriptions applicables aux techniciens comptables.

30. Comme indiqué précédemment, certains problèmes se posent au sujet des programmes de formation comptables. À titre d'exemple, les pays disposent habituellement d'un grand nombre d'institutions assurant des cours universitaires, ce qui rend difficile le choix de l'institution devant répondre au questionnaire.

31. Lorsque cela a semblé nécessaire, le questionnaire fait la distinction entre comptables et commissaires aux comptes, bien que cette distinction soit absente dans de nombreux pays où un commissaire aux comptes est nécessairement un comptable. Le processus que l'on doit suivre pour devenir comptable ou commissaire aux comptes diffère d'un pays à l'autre: dans certains pays, un diplôme de comptabilité du niveau de la licence est exigé; dans d'autres pays, le titre de «comptable» s'obtient au niveau de la maîtrise; dans d'autres pays encore, les conditions d'obtention du titre sont satisfaites en adhérant à un organisme professionnel sans qu'il soit nécessaire de suivre des cours universitaires. Par ailleurs, l'IFAC se réfère à la profession comptable en général sans faire de distinction entre les comptables et les commissaires aux comptes. Par exemple, le Code de déontologie s'applique à tous les experts-comptables; l'expression «expert-comptable» est définie d'après l'IFAC comme «une personne adhérant à un organisme membre de l'IFAC». Le questionnaire permet aux pays de relever ces différences tout en assurant des réponses cohérentes et comparables.

32. Il a été estimé, puisque le questionnaire vise à mesurer les capacités, que la question de l'offre et de la demande de comptables et de commissaires aux comptes devait être abordée. La mesure dans laquelle le nombre de comptables et de commissaires aux comptes dont dispose un pays est suffisant pour satisfaire la demande reste toutefois difficile à évaluer. On ne sait pas mesurer avec précision le volume de l'offre et de la demande, ni comment déterminer si l'offre est suffisante par rapport à la demande. L'idée était de pouvoir déterminer si le nombre de comptables qui obtiennent leur diplôme dans un pays donné est suffisant pour remplir tous les postes dont ont besoin les diverses entités qui participent à la chaîne d'information. Une solution suggérée concernant ce problème serait d'obtenir des estimations des organismes de recrutement présents dans les pays. Une autre option serait d'exclure entièrement la question, s'il ne s'avère pas possible de mener l'évaluation de façon satisfaisante.

VI. Pilier D: Le processus de renforcement des capacités

33. Ce pilier n'a pas été pris en compte pour l'évaluation, du fait que le questionnaire a pour objet d'évaluer la situation actuelle du pays, alors que ce pilier concerne la stratégie et le plan d'action à entreprendre au niveau national afin d'améliorer l'infrastructure de publication d'informations par les entreprises. Les acteurs nationaux doivent se coordonner entre eux, et décider de priorités et de calendriers, de ressources humaines, et de ressources financières, afin de mieux gérer l'adoption et l'application des normes et des codes. Cette partie est toutefois maintenue dans le questionnaire, afin de souligner l'importance du domaine visé pour le renforcement des capacités en matière de publication d'informations de qualité par les entreprises.

VII. Conclusions

34. La mise au point d'un outil d'évaluation quantitative est une tâche ardue, en particulier au niveau international. Il est difficile de trouver un dénominateur commun à ce niveau pour l'ensemble des systèmes nationaux, complexes et divers, de publication d'informations par les entreprises. Mais une autre question difficile est la nécessité de

mesurer les progrès accomplis dans l'harmonisation conformément aux règles internationales de manière cohérente et comparable. En conséquence, l'analyse quantitative résultant du processus d'évaluation doit compléter d'autres projets qui examinent les aspects qualitatifs des réformes et des améliorations en matière comptable, de même que les enquêtes et les débats correspondants.

35. Les représentants présents à la vingt-huitième session de l'ISAR voudront peut-être examiner les questions indiquées dans la présente note. Ils voudront aussi peut-être aborder les aspects théoriques ci-après:

a) Comment un ensemble de critères pourrait-il être établi au niveau mondial pour évaluer les capacités des pays en matière d'information financière, compte tenu des différentes stratégies adoptées en vue d'assurer la convergence avec les normes IFRS?

b) Le cadre pour le renforcement des capacités et le questionnaire doivent-ils couvrir les entités du secteur public et l'utilisation des normes IPSAS par ces dernières pour la publication d'informations?

c) L'évaluation doit-elle intervenir uniquement sur le plan interne, au niveau national, ou une comparaison internationale peut-elle être utile, et servir au renforcement des capacités en matière de publication d'informations de qualité par les entreprises?

d) Quelles pourraient être les prochaines étapes dans la mise au point de la méthode d'évaluation, et des activités d'évaluation pilotes seraient-elles utiles à cet égard?

e) Si des évaluations pilotes ont lieu, quel type de garanties faudra-t-il prévoir pour assurer une juste prise en compte des capacités des pays concernés?

f) Cet outil d'évaluation serait-il utile à la coopération et à l'assistance techniques en matière de publication d'informations de qualité par les entreprises?

36. Les représentants voudront peut-être aussi adopter le questionnaire, après intégration des suggestions et des commentaires, en vue de procéder à une évaluation réelle avec un certain nombre de pays au cours de la prochaine période intersessions. Les résultats de cette évaluation pourraient être communiqués à la prochaine session de l'ISAR en 2012, en vue de parfaire la mise au point de la méthode d'évaluation et du questionnaire.
